



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 octobre 2022

Point n°08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 13 septembre 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Patrice BOUTENEGRE,
 Mesdames Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Michel CARTERET,
 Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	4
Votants	16

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
24/05/2022	Département	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux Chais Magelis, du 30 septembre au 3 octobre 2022, pour une Escape Game dans le cadre des Rencontres départementales de l'action sociale.
01/06/2022	Association COLLECTIF PAON !	Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du local situé 20, rue de Saintes à Angoulême à l'association Collectif PAON ! -

AR Prefecture

016-251602595-20221004-POINT08_2022-DE
 Reçu le 11/10/2022
 Publié le 11/10/2022

		Prolongation de la durée d'occupation jusqu'au 4 juillet 2022.
09/06/2022	Diverses associations : LES EDITIONS AZIMUT LE COLLECTIF DES HIBOUX LE BOUC ATELIER DU MARQUIS MAUVAISES GRAINES MEGAPHONE MOONFLOWERS COMME UNE ORANGE L'ATELIER DU PLAN B PXL CREW SAXIFRAGA TRES TRES BIEN ZIG ZAG MEDIA	Conventions de partenariat financier au titre de l'année 2022 à hauteur de : 2 000€ 2 000 € 5 000 € 2 000 € 3 000 € 2 000 € 3 000 € 3 500 € 2 000 € 2 000 € 5 000 € 2 000 € 5 000 €
23/06/2022	Région Nouvelle-Aquitaine DATAR	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.
21/07/2022	FFA	Occupations aux dates suivantes : 1 ^{er} juillet 2022 Du 18 août au 1 ^{er} septembre 2022
28/07/2022	Vincent ECHE	Convention précaire d'occupation de l'appartement de type T2, d'une superficie de 50.30 m², situé au 3 rue Traversière Saint-Cybard à Angoulême, à compter du 22 août 2022 moyennant une redevance mensuelle de 400 € TTC.
22/08/2022	Association LES MAINS SALES	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 152 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 103 m², à compter du 25 août 2022 pour une période de 24 mois. Redevance mensuelle de 500 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 75 € HT. Impôts fonciers, TEOM, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.
24/08/2022	CREPES PARTY	Convention d'occupation précaire et révocable pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m² sur le parvis des Chais Magelis pour un food truck et sa terrasse. Activité exercée toute la semaine sur une amplitude horaire de 10h00 à 00h00 (variable selon les jours), pour la période du 9 septembre 2022 au 8 septembre 2023. Redevance mensuelle de 150 € TCC et assurance à charge de l'occupant. Régime d'occupation contraint par la domanialité publique du site.
31/08/2022	AL MASRI ALIMENTAIRES	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m² sur le parvis des Chais Magelis, pour un food truck et sa

AR Prefecture

016-251602595-20221004-POINT08_2022-DE
Reçu le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022

		terrasse, pour une durée d'un an à compter du 27 septembre 2022. Redevance mensuelle de 150 € TTC.
31/08/2022	SOCIETE REBOUND CAPITAL GAMES	Convention précaire pour l'occupation de l'appartement situé au 2ème étage du 197 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 196.97 m², à compter du 27 septembre 2022 pour une durée de 23 mois. Redevance mensuelle de 807.38 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 30 € HT. TF, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.
05/09/2022	ASSOCIATION TECHNOPOLE EUREKATECH	Bail dérogatoire pour l'occupation de la mezzanine aux Ateliers Magelis aux 1 à 3 rue de Saintes à Angoulême, d'une surface totale de 90.48 m², à compter du 5 septembre 2022. Mise à disposition consentie à titre gracieux. Abonnements et consommations diverses, contrats d'entretien des locaux, maintenance informatique et assurance à charge du Preneur.

.....

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 Octobre 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 Octobre 2022
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 11 Octobre 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

